



NEWSLETTER

N° 3/2018

4 mai 2018

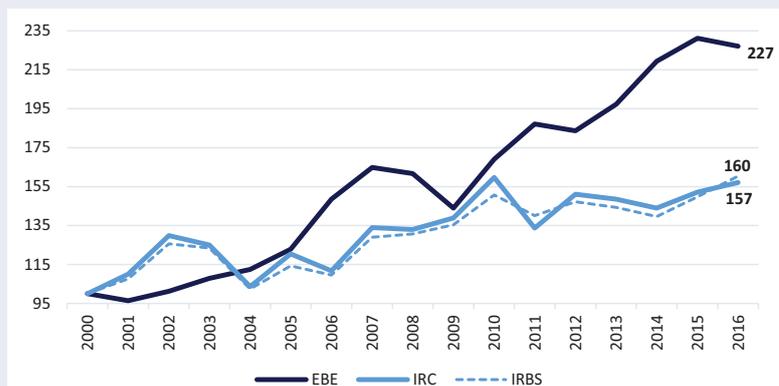
UN RENDEMENT FISCAL À LA HAUTEUR DE LA RENTABILITÉ DES ENTREPRISES ?

L'Econews N° 2/2018 de la CSL a récemment observé les marges bénéficiaires toujours très confortables des sociétés non financières au Luxembourg.

En élargissant cette fois la réflexion à l'ensemble des entreprises, il est intéressant de se demander dans quelle mesure le rendement de l'impôt sur le revenu des sociétés suit l'évolution des marges des entreprises. Pour faire simple, la logique voudrait que, à taux d'imposition constant, si les bénéfices augmentent, le rendement de l'impôt sur le bénéfice augmente de pair.

Le résultat de l'exploitation des entreprises est synthétisé dans l'excédent brut d'exploitation (EBE), soit, en termes de comptabilité nationale, la valeur ajoutée brute aux coûts des facteurs déduction faite du montant de la rémunération des salariés ; il s'agit donc là d'un indicateur macroéconomique de profitabilité des entreprises résidentes. De l'autre côté, l'impôt sur le revenu des collectivités (IRC) représente l'impôt que payent les entreprises en fonction, entre autres, de ce revenu d'exploitation.

Évolution de l'EBE et de l'IRC (2000 = base 100)



Note : EBE = excédent brut d'exploitation (bénéfices bruts), IRC = impôt sur le revenu des collectivités et IRBS = impôt sur le revenu ou les bénéfices des sociétés (IRC + impôt de solidarité + impôt commercial communal)

Source : Statec ; graphique : CSL

Personne de contact :

M. Sylvain Hoffmann

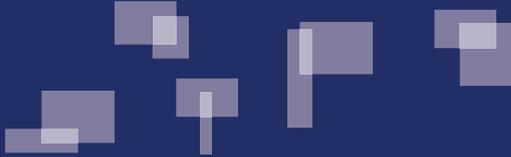
T. : 27 494 200

sylvain.hoffmann@csl.lu



En l'espace de seize ans (indice 100 en 2000), l'EBE a connu une croissance importante, puisque celui-ci a plus que doublé pour atteindre un indice de 227 ; les seules baisses constatées sont liées aux crises que la zone euro a pu connaître. À l'inverse, à 157, l'IRC n'a augmenté qu'un peu plus de moitié sur cette période (160 pour l'IRBS).

Autrement dit, la partie de la base imposable (potentielle) que constitue l'EBE a connu in fine un taux de croissance deux fois plus important que celui de la contribution fiscale qui en découle effectivement, ce qui indique clairement que la hausse du revenu des entreprises n'entraîne pas pour autant une hausse équivalente des recettes.



Si le taux d'imposition global a été baissé de 37,45% à 29,22%¹ entre 2000 et 2016, ces évolutions s'expliquent notamment du fait des nombreuses possibilités de déductions et de bonifications prévues par la législation fiscale en faveur des entreprises.

Signalons que, pendant que le rendement fiscal des entreprises flanchait par rapport à leur bonne profitabilité, l'indice des salaires et traitements bruts a crû jusqu'à 223 et leur contribution fiscale (ITS) jusqu'à 286 sur la même période, l'augmentation de la masse des salaires entraînant une hausse plus que proportionnelle de ces recettes spécifiques.

1. Provoquant, toutes choses égales par ailleurs, une perte de rendement de quelque 8 milliards d'euros (courants) cumulés sur la période.